

Vu l'arrêté n° 9190 du 25 octobre 1991 portant remplacement des membres titulaires et suppléants du Conseil d'Administration du Bureau sénégalais du Droit d'Auteur ;

A R R E T E

Article Premier : sont nommés membres du Conseil d'Administration du Bureau sénégalais du droit d'auteur, pour une durée de deux (2) ans, les auteurs compositeurs et écrivains dont les noms suivent :

Au titre des auteurs dramatiques

- Titulaires : MM. Cheikh Aliou NDAO  
Maurice Sonar SENGHOR
- Suppléant : M. Coly MBAYE

Au titre des auteurs et compositeurs

- Titulaires : MM. Louis Diène FAYE  
Mademba DIOP
- Suppléant : M. Samba Diabará SAMB

Au titre des écrivains

- Titulaires : Mme Annette Mbaye D'ERNEVILLE  
M. Mamadou Seyni MBENGUE
- Suppléant : M. Ousmane SEMBENE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel.

AMPLIATIONS :

- PR/SG
- PM/SGG
- MC
- CVCCEP
- BSDA
- PCA/BSDA
- Intéressés
- Journal officiel
- Archives.

Le Ministre de la Culture

  
Coura BA THIAM